

Membres présents :

M. Richard LAGANIER, Président Mme Isabelle HIDAIR-KRIVSKY, VP CA	Collège F : M. Bertrand RAZAN Collège G : M. Kajetan KAWA Représentants des collectivités territoriales : M. Roland LOE-MIE Personnels appartenant à des organismes de recherche : M. Alex AGAPIT Mme Annaïg LE GUEN	Personnalités du monde socio-économique : M. André NERON Mme Maryse SAGNE Personnalités invitées : M. Thierry WILLARD, DGS M. Marc DE GEYER, Directeur DJAMPA M. Christian HARIDAS, Directeur IUFC Mme Valérie ROBINEL, Directrice des Ressources humaines M. Richard TABLON, Agent comptable M. Rosuel LIMA-PEREIRA, Directeur DFR LSH
Collège A : M. Mathieu NACHER Collège C : Mme Isabelle PIERREJEAN M. Idris SADLI Collège E : M. Jean-Pierre WILLIAM		

Étaient excusés : M. Pierre COUPPIE, Mme Magalie PIERRE-DEMAR, M. Jérôme ORIVEL, M. Christophe DUPLAIS, Mme Véronique EDOUARD-LALANNE, M. Franck ROUBAUD, Mme Christine CHUNG, Mme Suzanne PONS.

M. Richard LAGANIER, Président de l'Université de Guyane, ouvre la séance à 14h20 après avoir constaté le quorum. Huit membres sont présents à l'ouverture de la séance et sept procurations ont été données.

Le Président annonce l'ordre du jour suivant :

1. Propos liminaires
2. Approbation du procès-verbal du 27 octobre 2016
3. Affaires financières :
 - a. Budget 2017
 - b. GAOM (Gestion administrative des ordres de missions)
 - c. IUFC : tarifs des formations (vote)
4. Ressources humaines :
 - a. Campagne de recrutement 2017
5. Affaires statutaires :
 - a. Convention Maire de Cayenne – UG sur la vidéosurveillance
 - b. Convention Université d'Etat de l'Amapa - UG

M. Richard LAGANIER débute ce conseil en proposant aux membres l'adjonction de deux points supplémentaires à l'ordre du jour de ce conseil :

- **L'évaluation de l'IUT de Kourou** dans le cadre du dossier de contractualisation (vague B) : le document a été présenté au Conseil académique et transmis au Ministère pour expertise.

- **Les modifications apportées par le Comité Technique et le Conseil Académique au référentiel horaire des enseignants et enseignants-chercheurs** qui est une reproduction identique du document de l'année dernière.

Nous procédons au vote :

- Nombre de votants..... : 15
- Ne prend pas part au vote : 0
- Abstention..... : 0
- Contre..... : 0
- Pour..... : 15

Ces deux points sont ajoutés à l'ordre du jour.

1. Propos liminaires

Scission financière UA-UG

La passation des comptes entre l'Agence comptable de l'Université des Antilles et l'Agence comptable de l'Université de Guyane sera réalisée demain le 09 décembre 2017 sous l'autorité de la DRFIP. L'arrivée en Guyane des collègues des Antilles est prévue ce jour. Le courrier reçu de l'Administrateur général M. Eric PIOZIN adressé au Président M. Richard LAGANIER est lu en séance. Les termes financiers reprennent notamment l'arbitrage sur la base de 16,3% avec un fonds de roulement de 2 218 796,84 euros, une trésorerie de 1 842 043,03 euros et un besoin en fonds de roulement de 376 753,81 euros. Sur la somme de 2 218 796 euros, ont déjà été versés 500 000 euros au début de l'année 2015 au titre de la réserve IUFM Guyane.

En ce qui concerne le budget primitif 2017, cette passation des comptes n'est pas encore intégrée et des rectifications seront apportées audit budget début d'année prochaine.

2. Procès-verbal

Le procès-verbal du Conseil d'administration du 27 octobre 2016 comporte quelques coquilles. Les membres parcourent le document en séance. En l'absence de remarques complémentaires, nous procédons au vote :

L'arrivée d'un membre porte à seize le nombre de votants.

- Nombre de votants..... : 16
- Ne prend pas part au vote : 0
- Abstention..... : 0
- Contre..... : 0
- Pour..... : 16

Le procès-verbal du 27 octobre 2016 est adopté à l'unanimité.

3. Affaires financières

a) Budget primitif 2017

Présenté par M. Richard TABLON, Agent comptable, les autorisations budgétaires sont les suivantes :

- 269 ETPT sous plafond et 41 ETPT hors plafond
- 22 562 321€ d'autorisations d'engagement dont :
 - 17 816 650 € personnel
 - 3 554 528€ fonctionnement
 - 0 € intervention
 - 1 191 143€ investissement
- 22 574 321€ de crédits de paiement dont :

- 17 816 650€ personnel
 - 3 566 528€ fonctionnement
 - 0 € intervention
 - 1 191 143€ investissement
- 560 850€ de solde budgétaire

Les prévisions budgétaires sont décrites ci-dessous :

- 155 200 € de variation de trésorerie
- 226 327€ de résultat patrimonial
- 536 327€ de capacité d'autofinancement
- 654 816€ de variation de fonds de roulement.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont également présentés.

Un vote global sur l'ensemble des documents relatifs au projet de budget primitif 2017 est proposé aux membres.

- Nombre de votants..... : 18
- Ne prend pas part au vote : 0
- Abstention..... : 0
- Contre.....: 0
- Pour.....: 18

Le budget primitif 2017 est adopté à l'unanimité.

Nomination du cabinet d'expertise comptable KPMG

Sur proposition du Président, il est demandé aux membres de se prononcer sur le fait de retenir le cabinet d'expertise comptable KPMG comme prestataire dans le cadre d'un marché public relatif à la certification des comptes de l'Université, pour la période 2016-2021. Depuis 2014, il appartient à chaque organe délibérant de nommer le commissaire aux comptes. Un marché a été lancé et KPMG a été retenu afin que les comptes de l'UG soient certifiés. Un certificat sera apposé ou des réserves seront émises.

Nous procédons au vote :

- Nombre de votants..... : 18
- Ne prend pas part au vote : 0
- Abstention..... : 0
- Contre.....: 0
- Pour.....: 18

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le choix du cabinet d'expertise KPMG comme Commissaire aux Comptes, retenu dans le cadre du marché public relatif à la certification des comptes (2016/2021).

b) Gestion administrative des ordres de missions (GAOM)

M. Marc de GEYER, Directeur des Affaires juridiques des marchés publics et des achats, présente cette procédure relative à la gestion des ordres de missions (GAOM).

Le livret de guide des procédures et textes sur les GAOM de l'Université de Guyane datait de 2011. Le projet de règlement interne a été mené en collaboration avec M. Richard TABLON l'Agent comptable et Mme Valérie

ROBINEL Directrice des Ressources humaines et présenté au Comité technique qui a émis un avis favorable. Le choix de l'établissement est d'éditer un tarif unique.

Après modification du document présenté en séance, il est demandé aux membres de se prononcer :

Résultat du vote :

- Nombre de votants..... : 18
- Ne prend pas part au vote : 0
- Abstention..... : 0
- Contre.....: 0
- Pour.....: 18

Le document relatif à la gestion des ordres de missions de l'Université de Guyane est approuvé à l'unanimité.

c) Tarifs Institut Universitaire de Formation Continue (IUFC)

M. Christian HARIDAS, Directeur de l'IUFC, présente les tarifs complémentaires des formations proposées par l'IUFC, Ces derniers concernent : le DU Adolescents difficiles, le DU Autisme, la fixation du coût horaire chargé pour les formations qualifiantes courtes, le Pré DAEU, le DAEU et le diplôme universitaire « initiation internationale à la langue française ». Il est précisé que le seuil de rentabilité est atteint.

Un membre alerte sur l'inquiétude concernant les coûts appliqués et demande s'ils peuvent être revus à la baisse. Le Président M. Richard LAGANIER informe que ces tarifs sont très modérés par rapport à ceux appliqués dans les autres établissements.

Une réunion de travail est prévue avec M. Pierre COUPPIE, M. Mathieu NACHER, Mme Magalie PIERRE-DEMAR, l'UG.

Résultat du vote :

- Nombre de votants..... : 18
- Ne prend pas part au vote : 0
- Abstention..... : 0
- Contre.....: 0
- Pour.....: 18

Décision : Les tarifs proposés sont adoptés à l'unanimité.

4. Ressources humaines

a) Campagne de recrutement 2017

Le Président introduit ce point en précisant qu'il s'agit aujourd'hui de valider les modalités de recrutement en précisant si l'on procède à une publication ou s'ils sont ouverts aux concours internes ou externes.

Si cela ne pose pas de problème pour le recrutement des enseignants et enseignants-chercheurs (recrutement dans le cadre des concours), les possibilités sont différentes pour les personnels BIATSS. Ainsi, il est proposé :

- 12 postes en publication (DSI, contrôleur de gestion, gestionnaire RH, assistant informatique, chargé de la pédagogie numérique),
- 1 poste par concours externe (IGE pour la biologie),
- 4 postes par concours interne (responsable administratif et financier, chargé des contrats et des marchés publics, scolarité de l'ESPE),
- 2 postes pour le concours réservé type « Sauvadet ».

Suite à plusieurs interrogations par les membres du conseil, le Président apporte les précisions suivantes :

- Lorsque l'on parle de publication, il s'agit de procéder à un appel à candidature par le dépôt de l'offre de recrutement sur un site dédié : la BIEP (Bourse Interministérielle de l'Emploi Public). Elle est proposée prioritairement aux personnels titulaires, mais également aux contractuels,
- Les postes de gestionnaires administratifs et comptables sont en catégorie B car notre masse salariale n'est pas suffisante pour recruter trois catégories A,
- Les composantes sont associées aux recrutements, exceptés pour les concours où une trop grande proximité est déconseillée par le ministère, concernant le recrutement des personnels administratifs,
- Les laboratoires sont associés à l'écriture des profils des enseignants-chercheurs. Si la fiche de poste offre plusieurs laboratoires, l'enseignant-chercheur peut dès lors qu'il est retenu, choisir son laboratoire (il peut également choisir un laboratoire extérieur à l'UG),
- Pour la prochaine campagne de recrutement des enseignants-chercheurs, une demande sera préalablement opérée auprès des laboratoires et des composantes afin de connaître leurs besoins.

Par ailleurs, le Président informe les membres du conseil d'une modification qui a été validée par le conseil académique concernant le département LSH. En effet celui-ci, après discussion et vote formel, a préféré mettre au concours un poste de MCF histoire à la place d'un PU.

Sur proposition du Président, le Conseil d'Administration délibère sur l'ensemble des modalités de la campagne de recrutement 2017 des personnels BIATSS, enseignants et enseignants-chercheurs.

Résultat du vote :

- Nombre de votants..... : 17
- Ne prend pas part au vote : 0
- Abstention..... : 0
- Contre.....: 1
- Pour.....: 16

Décision : La campagne de recrutement 2017 des personnels BIATSS, enseignants et enseignants-chercheurs est approuvée.

Points rajoutés à l'ordre du jour

- **Référentiel horaire**

Le Président informe de l'oubli de présenter ce sujet au CA. Il a fait l'objet d'un vote au CT et au CAC.

Ce référentiel proposé comporte des aspects onéreux notamment en ce qui concerne les déplacements. A ce titre, le Président souligne qu'en Guyane, c'est le décret sur les tournées qui s'applique, moins avantageux que celui sur les remboursements des frais de missions. Beaucoup de collègues se déplacent vers St Laurent du Maroni et de ce fait sont financièrement désavantagés. C'est une question politique sur laquelle il nous faut être vigilants et solliciter un accompagnement.

Par ailleurs, la page de présentation de ce référentiel horaire est importante, c'est une première pour l'Université. Elle démontre une évolution. Cependant, il faudra très rapidement évaluer les coûts induits par ce référentiel.

Mme ROBINEL présente les modifications suivantes apportées :

- Cumul des mandats : 12 heures pour L1, L2 et L3
- Ligne 1 : niveau L1 L2 L3 est supprimé

Sur proposition du Président, le Conseil d'Administration délibère sur les modifications suivantes apportées au référentiel horaire des enseignants et enseignants-chercheurs.

Résultat du vote :

- Nombre de votants..... : 17
- Ne prend pas part au vote : 0
- Abstention..... : 0
- Contre.....: 0
- Pour.....: 17

Décision : Les modifications apportées au référentiel horaire des enseignants et enseignants-chercheurs, validées en CT et CAC sont approuvées à l'unanimité.

- Evaluation de l'IUT de Kourou

Il est porté à la connaissance des membres que cette démarche devait être effectuée en mars 2016, le Ministère en a informé l'IUT tardivement. Pour ce faire, le conseil académique a validé le document pour transmission à notre tutelle afin que l'évaluation débute. Il a été oublié de présenter au CA le sujet, M. LAGANIER présente ses excuses aux membres qui acceptent que ce sujet soit présenté ce jour. M. Idris SADLI, Directeur de l'IUT présente un document projeté en séance. L'évaluation de l'IUT de Kourou s'est réalisée sur un dossier de 400 pages mais également sur site.

Le document sera adressé dès demain au Ministère et nous recevrons un rapport ultérieurement.

Les informations suivantes sont communiquées aux membres :

- Peu de retours sur les diplômés : il est difficile d'évaluer les diplômés qui ne font pas de retour à l'IUT. Le Président rappelle le rôle et les missions qui seront confiées à l'OVE (l'Observatoire de la vie étudiante).
- La dernière évaluation de l'IUT s'est déroulée en 2014. L'IUT était alors en phase de monter la formation en apprentissage. Les résultats en termes d'intégration professionnelle sont positifs. L'offre de formation Licence professionnelle est un bon choix fait par l'UG.

Sur proposition du Président, le Conseil d'Administration délibère sur le dossier d'évaluation de l'IUT de Kourou, présenté par son directeur.

Résultat du vote :

- Nombre de votants..... : 13
- Ne prend pas part au vote : 0
- Abstention..... : 0
- Contre.....: 0
- Pour.....: 13

Décision : Le dossier d'évaluation de l'IUT de Kourou, validé en Conseil Académique, est adopté à l'unanimité.

5. Affaires statutaires

a) Protocole de partenariat entre la Mairie de Cayenne et l'Université de Guyane

Le document est présenté par M. Richard LAGANIER. La configuration du campus de Troubiran nécessite la mise en place de mesures garantissant la sûreté des usagers et des personnels. Dans un premier temps, des initiatives ont été prises afin de diminuer les risques d'actes de délinquance sur le campus (barrières, éclairage...). Le Président remercie l'aide financière apportée par le CNES dans cette démarche. Dans ce cadre, le deuxième volet concerne la vidéosurveillance dont l'installation a été effectuée par les services de l'UG.

b) Accord cadre interuniversitaire de Coopération entre l'Universidade do Estado do Amapa (UEAP) et l'Université de Guyane

Signée le 26 octobre 2016 au cours de la Commission transfrontalière, cet accord noue des relations entre les deux établissements afin de promouvoir l'échange d'étudiants, d'enseignants, d'enseignants-chercheurs, de chercheurs et de personnels administratifs. L'élaboration et la conduite en commun de programmes d'activités et de recherche, l'organisation de stages, séminaires et colloques ainsi que l'échange d'informations et documentation constituent les objectifs de cette convention.

La modification suivante a été apportée : les termes « engagement de confidentialité » annulent et remplacent les termes « propriété intellectuelle ».

Sur proposition du Président, le Conseil d'Administration délibère sur :

- Le protocole de partenariat Mairie de Cayenne / UG concernant la mise en place concertée de la vidéo-surveillance sur le campus de Troubiran,
- L'accord-cadre interuniversitaire de coopération entre l'Université de Guyane et l'Université de l'Etat d'AMAPA (Brésil) relatif au développement de coopération dans les domaines suivants :
 - Échange d'étudiants, d'enseignants, d'enseignants-chercheurs, de chercheurs et de personnels administratifs, pour des durées conformes à la réglementation en vigueur dans chaque établissement ;
 - Élaboration et conduite en commun de programmes d'activité et de recherche, échange d'enseignants et de chercheurs dans le cadre de ces programmes
 - Organisation conjointe de stages, de séminaires et de colloques ;
 - Échange d'informations de toute nature, de documentation, de publications et de résultats de recherche.

Résultat du vote :

- Nombre de votants..... : 13
- Ne prend pas part au vote : 0
- Abstention..... : 0
- Contre..... : 0
- Pour..... : 13

Décision : Les deux conventions sont approuvées à l'unanimité.

Le prochain conseil d'administration se réunira le 13 février 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 17h25.

A Cayenne, le 25 mai 2017

Le Président

Richard LAGANIER

Vu
Antoine PRINERO JE

Président en exercice depuis le 27 juin 2017

